



Procédure changement nom TGI

Par patricia64

Bonjour,

je reposte un nouveau poste

Mon père a été adopté en adoption simple .A ce jour j'ai toujours gardé mon nom d'usage Lajoue Durand , en voulant refaire ma CNI il est noté que je m'appelle Lajoue-Gramond. Dans mon métier on me connait que par le nom d'usage (père-mère.)

La nouvelle lois ne permet pas de changer mon nom sans a avoir le nom de adoptant .

Puis-je avoir un recours et quel son les chances que le Juge accepte car le nom de mon père est indivisible . je souhaite garder ce nom (papier administratifs, diplômes, banque etc..).

Ma mère m'a expliquer qu'a l'époque elle n'avait pas donner son accord ni signer de documents pour l'adoption de mon père

Je vais me retrouver avec un nom de famille (3 noms) et si ma futur femme à le même soucis que moi nos enfants auront 6 noms de familles.

Merci

Par isernon

bonjour,

Si vous êtes marié ou lié par un Pacs, l'autre membre du couple devra donner son consentement.

source :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F933]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F933[/url]

salutations

Par patricia64

Bonjour,

Cela avait été fait il y a plus de 20 ans le changement de nom , ma mère vivant avec mon père n'a rein signé et j'avais 9 ans. Aujourd'hui je m'aperçoit que cela va être lourd à porter 3 noms.

Si je fait une demande pour modif légitimes comment cela va marcher et va t'on accepter ma demande.

Car j'avais 9 ans à cette époque et aujourd'hui je suis perturbé de porter un nom qui a rien avoir avec moi

Merci